

ARRETE

N° 2022 – DS - 001836 en date du 1 7 JAN, 2023

portant programmation pluriannuelle des évaluations de la qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) du champ du handicap relevant de l'article L. 313-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles pour les années 2023 à 2027,

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE, Chevalier de la Légion d'Honneur,

- **VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;
- **VU** la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 75 ;
- **VU** le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- **VU** le décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU le décret n° 2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médicosociaux;
- CONSIDERANT qu'en application de l'article D. 312-204 du CASF, les établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnées à l'article L. 312-1 du CASF transmettent tous les cinq ans les résultats des évaluations de la qualité des prestations qu'ils délivrent, selon une programmation pluriannuelle arrêtée par l'autorité ou, conjointement les autorités ayant délivré l'autorisation ;
- CONSIDERANT qu'en application du 1 de l'article 2 du décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, la première programmation pluriannuelle des évaluations est arrêtée par l'autorité ou, conjointement les autorités ayant délivré l'autorisation et détermine le rythme des évaluations du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 :
- **CONSIDERANT** qu'il convient d'arrêter la programmation pluriannuelle susvisée concernant les établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles relevant de l'autorisation exclusive du Département de la Moselle ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE

ARTICLE 1:

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du CASF des échéances prévisionnelles de transmission, à l'autorité en charge de leur autorisation, des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément aux a) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2:

Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médicosociaux, la programmation prévue à l'article 1^{er} porte sur la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département de la Moselle.

ARTICLE 4

Dans les 2 mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant le Président du Département, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent de STRASBOURG.

Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : http://www.telerecours.fr/

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Moselle.

Le Président du Département

ITEN

TRANSMIS POUR CONTROLE DE LEGALITE

ANNEXE 1
relative à la programmation du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des Etablisssements et Services Sociaux &
Médico-Sociaux (ESSMS) relevant du champ des personnes en situation de Handicap

Année de transmission	Echéance Trimestrielle - Transmission du Rapport	Organisme Gestionnaire		Etablissement / Service	
		Raison Sociale	FINESS	Nom	FINESS
2023	2ème Trimestre	APEI MOSELLE	570008094	FAS Les Apogées	57002452
		APF France HANDICAP	750719239	SAVS	57002304
	3ème Trimestre	CMSEA	570008045	FAP "La Corchade" annexe du FAP "Le Haut-Soret"	57001002
		CMSEA	570008045	FAP "Unité appartements" annexe du FAP "Le Haut-Soret"	57000399
		AFAEDAM		FAS "Le Patio"	5700168
		CMSEA	570008045	FAS du Haut-Soret	5700218
		CMSEA	570008045	FAP "Le Haut-Soret"	5700046
	4ème Trimestre	APF France HANDICAP	750719239	FAP Résidence du Bois de Grimont	5700114
		AFAEDAM	570008060	FAP "Les peupliers"	5700159
		AFAEDAM	570008060	FESAT "Moulin du Pont de Pierre"	5700055
2024		APÉI VO		FESAT "Robert Gautier"	5700000
		EDPAH MARLY		FAS Les Tournesols	5700136
		APEI Vallée de l'Orne		FESAT "Marie Louise Laurichesse"	5700225
		APEI Vallée de l'Orne		FESAT "Antoine Mouliner"	5700045
		APEI Vallée de l'Orne		FAS "Armand Mahler"	5700244
	2ème Trimestre	SOS SOLIDARITE		FAS "Le Rucher"	5700226
	3ème Trimestre	APEI MOSELLE		FAP "Foyers de Thionville" (annexe "Le Pavillon")	5700045
		APEI MOSELLE		FAS "Le Verger"	5700217
	4ème Trimestre	APEI MOSELLE		FAP "Foyers de Thionville" (annexe "Raoul Loeb")	5700149
		APEI MOSELLE		FAP "Foyers de Thionville" (annexe "La Villa")	5700045
2025	1er Trimestre	EPMS du Saulnois	570001370		5700223
		EPMS du Saulnois		FAP "Lieu-dit Sainte-Anne"	5700218 5700141
		ASSOCIATION FONDATION BOMPARD		FAS "Les terrasses du Soleil"	5700036
	2ème Trimestre	GCMS 3S		FAS "Charles et Marie Knell"	5700038
		GCMS 3S		FAP "Lydie Gougenheim"	5700149
		APEI MOSELLE		FAP "Foyers de Thionville" (site "La Milliaire")	5700032
	3ème Trimestre	APEI MOSELLE		FAS "Les Sereins" FESAT "Clairvii"	5700052
		APEI MOSELLE			5700132
		APEI MOSELLE	570008094	FESAT "Les Amarres"	3700133
	4ème Trimestre	001057	E70004400	FAP "Paul Verlaine"	57000564
2026	1er Trimestre	ODAS 57		FAS Arthur Albert	57000369
		ODAS 57		FAS "Bernard Mever"	5700225
	2ème Trimestre	GCMS 3S		FESAT "Bernard Meyer"	5700241
	3ème Trimestre	GCMS 3S		FESAT de l'ESAT "l'Eventail"	57000449
		GCMS 3S GCMS 3S		FESAT "les Myosotis"	57000392